



Monégasque pour la Protection de la Nature



*Compte-
rendu
des
activités
1992-1993*



Association Monégasque pour la Protection de la Nature



Photo: Italo Bazzoli

Compte-rendu des activités 1992-1993

Expérience de coralliculture dans les eaux territoriales de la Principauté de Monaco



Colonie de jeunes pousses fixées à l'intrados de la voûte - 11.02.92.

Photo: Jean-Michel Mille

Cette expérience unique en son genre a débuté le 13 janvier 1989 par l'immersion de quatre grottes artificielles à corail :

- à -38 mètres au pied du tombant du Loew's (Pointe Focignana)
- 2 au Larvotto dans la réserve sous-marine de Monaco à -27 mètres et à 600 mètres environ à l'Est des deux premières.

Ces grottes en béton armé d'un poids unitaire de 8 tonnes ont été réalisées par la Société "Entreprise des Grands Travaux Monégasques". Elles ont été équipées de divers supports dans lesquels ont été inclus une cinquantaine de brins de corail rouge (*Coralium rubrum*). L'expérience ainsi programmée était destinée à :

- l'étude de l'adaptation et du développement de colonies de corail transplantées de leur substrat naturel sur un substrat artificiel placé dans un milieu naturel à une profondeur quasiment identique,
- le suivi de la croissance de ces colonies déplacées à l'intérieur de grottes artificielles,
- la reproduction éventuelle du corail dans ces nouvelles conditions d'implantation,
- le suivi du développement de ces colonies et les mesures de croissance.

Cette expérience a été décrite dans notre compte-rendu 1990-1991 pour la période s'achevant à la fin du premier trimestre 1992.



Grotte 13.03.94.

Pousses de corail naturel sur plaque de polypropylène.

Photo: Jean-Michel Mille

Les résultats obtenus à cette date étaient déjà suffisamment encourageants pour que l'expérience soit poursuivie.

Elle l'a été par les biologistes de l'Aquarium du Musée océanographique de Monaco, sous la direction de Madame Nadia Ounais. Nos propres plongeurs de la Compagnie des Carabiniers du Prince (Membres de l'AMPN), Monsieur Jean-Michel Mille, photographe de notre association, nos amis plongeurs de la Sûreté Publique de Monaco ont apporté un concours efficace afin que nous puissions disposer de photographies de contrôle et de commentaires sur l'évolution des colonies transplantées dans les grottes et le développement de celles nées dans ces mêmes grottes.

Afin d'éviter que des plongeurs étrangers à cette expérience viennent visiter ces grottes avec le risque de prélèvements destructeurs, nous avons pris la décision de les clore par de fortes grilles métalliques, protégées contre les courants galvaniques et cadenassées par un système conçu spécialement par notre



Implants sur cornière métallique Grotte N° 1 - 14.01.93.

ami Robert Jacques micro-mécanicien.

Ces 16 grilles nous ont été offertes gracieusement par Monsieur Georges Delachet (serrurerie industrielle à Nice) et mises en place avec beaucoup de difficultés en raison de la profondeur, par Monsieur Christophe Spilliotis-Saquet (Entreprise monégasque de Travaux sous-marins).

A eux tous, nous renouvelons nos remerciements pour la qualité de la protection dont bénéficierait aujourd'hui nos quatre grottes.

Les nombreuses plongées effectuées au cours des années 1992 - 1993 ont permis de constater visuellement le bon développement des colonies collées avec la résine DEVCON-UU sur les supports en porphyre noir. De même, le nombre de jeunes larves apparues sur ces barres et sur les parois et les plafonds, notamment de la grotte N° 1 (la plus proche du port de Monaco) est allé en augmentant.

Il nous est agréable aujourd'hui de vous montrer quelques photographies caractéristiques prises lors de ces plongées qui confirment la réussite de cette expérience dont nous pouvons dire qu'elle est la seule à avoir été tentée et menée à bonnes fins en Méditerranée.

Une expérience complémentaire est en cours de préparation dont nous aurons le plaisir de vous présenter les premiers résultats fin 1995. ■

Grotte N° 1 - Implants sur barre de porphyre 16.05.93.



Réalisation d'un film sur l'expérience de coralliculture "Pour que fleurisse...le corail"

(Par M. Raymond Couchoud)

Commencée en janvier 1989, cette tentative de produire du corail rouge de Méditerranée (*Corallium rubrum*) se poursuit encore actuellement dans nos grottes artificielles en béton. Il fallait cependant que l'expérience puisse être visualisée à l'intention des scientifiques qui s'intéressent à la production contrôlée du corail, mais également à celle de nos adhérents et de nos amis qui nous ont apporté leur généreux concours dès les premiers jours.

C'est ainsi que nous étions amenés début 1992 à reprendre contact avec M. Raymond Couchoud, réalisateur à Paris, co-auteur d'un précédent documentaire intitulé: "la Réserve sous-marine de Monaco... 15 ans après la Méditerranée retrouvée". Le film que nous souhaitons réaliser, comportait de multiples difficultés. L'une d'elles et non des moindres, résidait dans le fait que les prises de vues devaient avoir lieu par 40 mètres de profondeur à l'intérieur d'une de nos grottes artificielles aux dimensions restreintes, encombrées des aménagements spéciaux destinés à supporter les colonies de corail transplantées.

C'est dire que la place était forcément très limitée et qu'il fallait trouver des solutions spécifiques pour travailler dans des conditions convenables sans abimer pour autant les colonies ni soulever trop de vase à chaque mouvement.

Animé du désir de réaliser un film de qualité, notre ami Raymond Couchoud constituait une équipe qui allait œuvrer avec lui et sous sa direction pendant près de cinq mois:

- Images: Luc Thouant
Eric Coutinot
- Photographies sous-marines:
Jean-Michel Mille
- Plongeurs de Monaco:
Patricia Mille
Thomas Kolechar
Daniel Garampon
Christian Zabaldano



Tombant coralligène
16.06.93

Photo: J.M. Mille

- Plongeurs de Scandola:
François Arrighi
Jean-Marie Dominici
Franck Finelli
- Les Hommes-Grenouilles de Paris
- Ingénieur: Marcel Roussou

Sur le plan technique et scientifique, nous avons bénéficié de la précieuse collaboration de M. le Professeur Doumenge, Directeur du Musée océanographique de Monaco et de ses collaborateurs, du Dr Denis Allemand et de M. le Conservateur de la Réserve sous-marine de Scandola en Corse.

S'il est apparu nécessaire de souligner la participation de chacun, c'est parce que ce film a été réalisé par des non professionnels ne disposant pas des moyens puissants auxquels font généralement appel les compagnies privées. La tâche

n'en a été que plus difficile, mais l'heureux résultat est là aussi pour témoigner de la qualité des hommes qui s'y sont attelés.

Les compliments que nous avons reçus, l'intérêt soulevé par ce documentaire constituent la plus belle satisfaction que nous pouvions souhaiter et que nous partageons également volontiers avec les organismes publics ou privés, avec certains de nos amis qui nous ont offert leur concours financier:

- Direction du Tourisme et des Congrès (Monaco)
- Association Monégasque des Banques
- Centre Cardio-thoracique de Monaco
- Société Monacredit (Monaco)
- Société Monégasque d'Electricité et du Gaz
- Club Soroptimist de Monaco
- Entreprise A. Sartucci (Monaco)
- Entreprise Bertozzi et Lapi (Monaco)
- Entreprise Squarciafichi (Monaco)
- SAM S.A.T.R.I. (Monaco)
- Entreprise Confort et Sanitaire (Monaco)
- Chambre Patronale du Bâtiment (Monaco)
- Société Jean Graniou (Monaco)
- Madame Suzy Fels (Monaco)
- Madame Franka Séverin (Monaco)

Le montage et la sonorisation terminés début novembre 1992, nous pouvions dès lors envisager de présenter "Pour que fleurisse le corail". Dix copies ont été remises à la Direction de l'Éducation Nationale, d'autres ont été expédiées depuis, un peu partout en Europe ou présentées lors de Congrès ou de Festivals auxquels a participé l'AMPN.

Souhaitons plein succès à ce film qui contribuera à mieux comprendre la physiologie du corail en attendant de pouvoir le reproduire dans de nouvelles grottes dont nous reparlerons bientôt et nos compliments au réalisateur pour la qualité de son travail. ■

Protection du Mérou de Méditerranée

Les amoureux de la mer et plus particulièrement ceux qui s'intéressent à la protection des mérours, ont été heureux d'apprendre qu'un arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a interdit la pêche sous-marine du mérou noir *Epinéphelus guaza* jusqu'au 31 décembre 1997.

Notre ami "Jojo" bénéficie ainsi d'un répit pour assurer la reproduction souhaitée par tous ceux qui ont constaté depuis plusieurs années la diminution constante du nombre des ces poissons si proches de l'homme.

Cette mesure réglementaire vient fort à propos renforcer les dispositions déjà prises pour la sauvegarde de l'espèce.

A cet égard, il convient de souligner que par une Ordonnance Souveraine (No 10779) en date du 29 janvier 1993, S.A.S. le Prince Rainier III, soucieux de poursuivre la contribution de Monaco à la sauvegarde d'espèces marines en péril, a interdit la chasse sous-marine du mérou et du corb dans les eaux monégasques.

L'Association Monégasque pour la Protection de la Nature qui a en charge les deux réserves littorales de la Principauté, a invité ses membres à se montrer plus vigilants encore en soutenant cette action. La Police Maritime et les personnels du Service de la Marine sensibi-

Corb - *Corvina Nigra* ▷

Plongeuse et mérou.
Parc National Port-Cros.
Epinéphelus guaza ▽

Photos:
Jean-Michel Mille



lisés à ces problèmes, apportent leur contribution afin que ces deux espèces et plus particulièrement le mérou ne disparaissent de nos côtes.

Monaco aura, dans ce cas particulier, apporté sa contribution afin que notre belle Méditerranée ne devienne un jour le désert que voudraient nous réserver

ceux pour qui la satisfaction personnelle d'une belle capture, hélas éphémère, passe avant le respect d'espèces qui ont fait la joie de générations entières.

"Jojo le mérou" sait qu'il peut compter aujourd'hui sur une protection renforcée. Qu'on se le dise...

LE CREDIT SUISSE A MONACO

BUREAU DE REPRESENTATION

Europa Résidence - Place des Moulins
Monte-Carlo - MC 98000 MONACO
Tél. 93.50.77.15

*Bureau de liaison avec l'ensemble
du groupe Crédit Suisse dans le monde*

SUCCURSALE DU CREDIT SUISSE (France)

Park Palace - 27, avenue de la Costa
B.P. 155 - Monte-Carlo - MC 98003 MONACO Cédex
Tél. 93.15.27.27

*Gestion de patrimoine, opérations de bourse et de change
Comptes à terme - Coffres-forts*



CREDIT SUISSE
SCHWEIZERISCHE KREDITANSTALT
CREDITO SVIZZERO

VI^{ème} Festival International du film sur la Nature

(Cogne - Vallée d'Aoste
29 août / 4 septembre 1993)



Le Président Gabriel Caccialanza à l'ouverture du Festival.

Photo: E.D.

Traditionnellement organisé par l'Association "Progetto Natura", la commune de Cogne, la région autonome de la Vallée d'Aoste et la Direction du Parc National du Grand Paradis, le VI^{ème} Festival International du film sur la Nature s'est tenu dans le cadre prestigieux du Parc National du Grand Paradis du 29 août au 4 septembre 1993.

Ce fut une nouvelle fois pour l'AMPN, l'occasion de participer à cette manifestation culturelle mais également scientifique par la qualité et l'originalité des films présentés au concours.

Un jury international composé de représentants des télévisions de Russie, Allemagne, Espagne, du W.W.F, de la ligue italienne pour la protection des oiseaux, du Professeur Danilo-Mainardi (éthologiste)... avait la difficile tâche de départager 35 films préalablement sélectionnés par un comité ad hoc.

Notre association a présenté hors concours le film "Pour que fleurisse le Corail", ayant pour thème l'expérience de coralliculture engagée dans les eaux territoriales de la Principauté et réalisé par notre ami Raymond Couchoud.

Ce film, qui a eu une nouvelle fois un franc succès, nous a valu un prix spécial du Comité d'organisation sous la forme d'une réduction du trophée remis au vainqueur du festival.

Notre association a tenu à offrir une récompense symbolique (une pièce commémorative du 40^{ème} anniversaire du règne de S.A.S. le Prince Rainier III) au meilleur film scientifique primé dans le cadre du prix "Marise Caccialanza" la regrettée épouse du Président du Festival, le Professeur Gabriel Caccialanza.

Près de 5000 personnes ont assisté à la présentation des films qui ont ensuite été projetés à Turin, Milan et dans d'autres villes importantes de l'Italie du nord.

Nos félicitations au Comité d'organisation qui a su donner à cette sympathique manifestation, l'éclat habituel pour le plus grand plaisir d'un public toujours plus enthousiasmé d'une édition à l'autre.

Acte de braconnage dans la Réserve

Depuis un certain temps, les actes de braconnage étaient devenus assez rares dans notre réserve grâce à la mise en place par les Services Techniques de panneaux indicateurs rappelant les interdictions dont elle fait l'objet et à une surveillance accrue particulièrement efficace des Services de Police. Malgré ces dispositions prises pour la protection de la faune installée dans les alvéoles des plages, un ressortissant transalpin venu de Turin, s'est livré dans la nuit du 16 octobre 1993 à une pêche au filet "épervier", qui lui a permis de capturer 72 mulets d'un poids de 50 kgs.

Cet acte lui a valu d'être condamné par le Tribunal Correctionnel à 3000 francs d'amende, la confiscation du filet et le versement de 1000 francs de dommages et intérêts à notre association.

Le poisson pêché a été remis à l'Hôpital de Monaco.

Une sanction méritée qui devrait inciter à la réflexion ceux qui seraient tentés de s'adonner à ce genre d'activité.

MECANIQUE NAVALE J. PAEZ

AGENT OFFICIEL :

YAMAHA · DETROIT DIESEL

PERKINS · ONAN

NANNI DIESEL · YANMAR



Port de Monaco
9, quai Albert I^{er} - Monaco
Tél./Fax 93.30.13.51